PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ISSIGEAC
RÉUNION ORDINAIRE DU 09 07 2025 à 20h30
Date de la convocation : 04 07 2025

Président de séance : CASTAGNER Jean-Claude

Présents : CASTAGNER Jean-Claude, BIROT Patrick, ~~CAPILLON Claude-Marie~~, ~~CLEUET Florent~~, ~~DE BEER Liesbeth~~, DE LAPOYADE Eliane, DELMARES Sébastien, DUBOIS Françoise, DUBOIS Éric, DUMONT Bernadette, GACHET Isabelle, LETOURNEUR-RENEE Marie-Chantal, ~~NOBLET Jessica~~, ~~VANTOMME Guy~~, VITRAC Jean-Pierre.
Excusé(e)s : Néant.
Absent(s) (e) (es) : CLEUET Florent, NOBLET Jessica
Procuration(s) : VANTOMME Guy à DUMONT Bernadette, DE BEER Liesbeth à GACHET Isabelle, CAPILLON Claude-Marie à DELMARES Sébastien.
Secrétaire de séance : LETOURNEUR-RENEE Marie-Chantal.

Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 13 dont 3 procurations

Ouverture de la séance à 20h40.
Mme LETOURNEUR RENEE Chantal est désigné(e) secrétaire de séance.
Approbation du PV du CM du 13 05 2025 : approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Palais des Evêques – MAPA – aménagement intérieur : choix des entreprises.
2. Personnel communal : création emploi catégorie B.
3. Convention partenariat avec le département dispositif « Séniors à nous la forme ».
4. Acte de vente Département Dordogne/Commune Issigeac : Parking des Hirondelles.
5. La Grangette : Actualisation honoraires architecte.
6. La Grangette : Actualisation honoraires géomètre.
7. Questions diverses

1. PALAIS DES EVEQUES – MAPA – AMENAGEMENT INTERIEUR : CHOIX DES ENTREPRISES – 2025/0034

Vu le code des marchés publics
Vu l'avis de la Commission MAPA en date du 08 07 2025 après présentation du rapport d'analyse du Maître d'œuvre Ivan MATA,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
➘ **Autorise** le Maire à signer le marché public suivant :

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC	PSE HT	PSE TTC	MONTANT TOTAL HT	MONTANT TOTAL TTC
1 VRD	Société EUROVIA (24 100 BERGERAC)	76 405,10 €	91 686,12 €	0,00 €	0,00 €	76 405,10 €	91 686,12 €
2 DEMOLITION DEPLOMBAGE GROS OEUVRE	Société GUY COUVERTURE (24 480 LE BUISSON DE CADOUIN)	478 084,34 €	573 701,21 €	2 857,14 €	3 428,57 €	480 941,48 €	577 129,78 €
3 RAVALEMENT	Société SGRP (32 700 LECTOURE)	98 980,52 €	118 776,62 €	0,00 €	0,00 €	98 980,52 €	118 776,62 €
4 STRUCTURE BOIS	Société SOGEBOIS CONCEPT (24 680 LAMONZIE ST MARTIN)	105 524,96 €	126 629,95 €	0,00 €	0,00 €	105 524,96 €	126 629,95 €
5 MENUISERIES EXTERIEURES SERRURERIE	Société LACOSTE (24 000 PERIGUEUX)	64 786,50 €	77 743,80 €	0,00 €	0,00 €	64 786,50 €	77 743,80 €
6 PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION	Société LAMBERT (24 100 BERGERAC)	22 916,67 €	27 500,00 €	0,00 €	0,00 €	22 916,67 €	27 500,00 €

7 ELECTRICITE	Société FAUCHÉ (24 660 COULOUNIEIX CHAMIERS)	62 434,50 €	74 921,40 €	0,00 €	0,00 €	62 434,50 €	74 921,40 €
8 PLATRERIE FAUX PLAFOND	Société HEURTER (47 200 FOURQUES SUR GARONNE)	42 107,28 €	50 528,74 €	0,00 €	0,00 €	42 107,28 €	50 528,74 €
9 MENUISERIES BOIS	Société ARTISANS DU BOIS (24 750 TRELISSAC)	93 271,73 €	111 926,08 €	2 126,24 €	2 551,49 €	95 397,97 €	114 477,56 €
10 SOLD DURS FAIENCE	Société HEURTER (47 200 FOURQUES SUR GARONNE)	8 267,17 €	9 920,60 €	0,00 €	0,00 €	8 267,17 €	9 920,60 €
11 PEINTURE	Société MARCILLAC (24100 BERGERAC)	27 922,28 €	33 506,74 €	0,00 €	0,00 €	27 922,28 €	33 506,74 €
12 ASCENCEUR	Société AQUITAINE ASCENCEUR (33700 MERIGNAC)	68 551,00 €	82 261,20 €	0,00 €	0,00 €	68 551,00 €	82 261,20 €
TOTAL GENERAL		1 149 252,05 €	1 379 102,46 €	4 983,38 €	5 980,06 €	1 154 235,43 €	1 385 082,52 €

➘ **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.
➘ **Autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires.

2 PERSONNEL COMMUNAL : CREATION EMPLOI CATEGORIE B – 2025/0035

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Conformément à L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des service.
La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures et minutes,

Compte tenu de l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude de promotion interne dérogatoire concernant le plan de requalification des secrétaires généraux de mairie – sans quotas au grade de rédacteur, il convient de :
*créer l'emploi correspondant au grade de rédacteur,
Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet à raison de 35h00 hebdomadaires, à compter du 01 09 2025.
A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs au grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B.
L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Secrétaire Général de Mairie.
La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 01 09 2025 pour intégrer la création demandée.
Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

CADRE EMPLOI	EMPLOIS	PERMANENT	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVUS	DUREE HEBDO	FONCTION
REDACTEUR	RÉDACTEUR	OUI	B	1	1	35h00	Secrétariat de Mairie
Adjoint Administratifs Territoriaux	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ÈRE CLASSE	OUI	C	1	0	35h00	Secrétariat de Mairie
Adjoint Administratifs Territoriaux	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ÈRE CLASSE	OUI	C	1	1	25h00	Secrétariat de Mairie
Adjoint Administratifs Territoriaux	ADJOINT ADMINISTRATIF	OUI	C	1	1	20h00	Plaçage marché secrétariat

Adjoint· Administratifs· Territoriaux¤	ADJOINT· ADMINISTRATIF· PRINCIPAL· 2ÈME·CLASSE¤	OUI¤	C¤	1¤	1¤	4h00¤	Plaçage· marché·¤
Adjoint· Technique· Territoriaux¤	ADJOINT· TECHNIQUE¤	OUI¤	C¤	1¤	1¤	35h00¤	Service· Technique·¤
Adjoint· Technique· Territoriaux¤	ADJOINT· TECHNIQUE¤	OUI¤	C¤	1¤	1¤	35h00¤	Service· Technique·¤

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
➘ **Adopte** la proposition du Maire.
➘ **Modifie** le tableau des emplois à compter du 01 09 2025
➘ **Inscrit** au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.
➘ **Autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires.

3 CONVENTION PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DISPOSITIF « SENIORS A NOUS LA FORME » – 2025/0036

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de partenariat entre le Département, la CCPSP, la commune d'Issigeac et celle d'Eymet pour le fonctionnement du dispositif « Séniors à nous la forme ».

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
➘ **Adopte** les termes de la convention.
➘ **Autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires.

4 ACTE DE VENTE DEPARTEMENT DORDOGNE/COMMUNE ISSIGEAC : PARKING DES HIRONDELLES– 2025/0037

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Suite à l'aménagement d'un carrefour à l'intersection des routes Départementales n°14^{E} et 21, il s'avère que la parcelle de terrain sur laquelle le Parking des Hirondelles a été aménagé, appartient au Département de la Dordogne.
Monsieur le Maire donne lecture de l'acte de vente administratif entre le Département de la Dordogne et la commune d'Issigeac, visant à régulariser cette situation.

Le Conseil, après en avoir délibéré :
➘ **Eme**t un avis favorable sur l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée section AB n°642 provenant de la division de la parcelle AB n°77, d'une superficie de 224 m²,
➘ **Accepte** le prix de vente à l'euro symbolique.
➘ **Précise** que les frais inhérents à cette vente seront à la charge du vendeur.
➘ **Autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

5 LA GRANGETTE : ACTUALISATION HONORAIRES ARCHITECTE – 2025/0038

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Vu le projet d'aménagement d'un lotissement sur le secteur de La Grangette,
Vu la modification des plans du futur lotissement,
Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de déposer un nouveau permis d'aménager suite au changement de projet.
Il présente le devis de David Besse, l'architecte qui est déjà intervenu pour le dépôt du premier permis d'aménager.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
➘ **Accepte le devis de M. BESSE David d'un montant de 1 525€ HT soit 1 830€ TTC.**
➘ **Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

6 LA GRANGETTE : ACTUALISATION HONORAIRES GEOMETRE – 2025/0039

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Vu le projet d'aménagement d'un lotissement sur le secteur de La Grangette,
Vu la modification des plans du futur lotissement,
Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de déposer un nouveau permis d'aménager suite au changement de projet.

Il présente le devis de la société de géomètre GEOVAL.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
➘ **Accepte le devis de la société GEOVAL d'un montant de 3 275€ HT soit 3 930€ TTC.**
➘ **Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

7 QUESTION DIVERSES : PERSONNEL COMMUNAL – AGENT ENTRETIEN CDD – 2025/0040

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 1°
Considérant qu'il pourrait être nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : fréquentation touristique.

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Sur le rapport de Monsieur le Maire,
Le Conseil, après en avoir délibéré :
➘ **Décide** la création à compter du **01 08 2025** d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'agent d'entretien relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une **durée hebdomadaire de service de 15H.**
➘ **Dit que** cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de **3 mois allant du 01 08 2025 au 31 10 2025 inclus.**
➘ **Dit que** La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
➘ **Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

QUESTIONS ORALES

- MICRO FOLIES : Présentation du bilan par Bernadette DUMONT.

1. Organisation et fréquentation
Deux séances sont organisées chaque mois : le lundi et le dimanche. La fréquentation reste moyenne et relativement faible. Le dimanche, la fréquentation est plus importante, notamment lorsqu'une programmation locale est proposée.
2. Interventions scolaires
Du 17 au 26 mars : cinq interventions ont eu lieu à l'école de Faux. Les échanges ont été riches, même si la fréquentation des collections est restée modeste.
Le 30 juin : accueil de l'école d'Issigeac avec deux classes (CP et CE1 – 44 élèves). Une activité d'arts plastiques a également été intégrée dans une classe.
3. Rencontres et partenariats
19 et 20 juin à Bergerac : participation à la rencontre Micro-Folies Nouvelle-Aquitaine. Environ 40 personnes présentes (tous salariés, pas de bénévoles).
Seigneuriales de Villeréal : déplacement de 9 personnes.
4. Constats
Le public reste limité pour les collections. L'association avec d'autres activités (expositions, animations, partenariats) attire davantage de participants.
5. Pistes de réflexion et actions envisagées
Équipement : étudier la possibilité de déplacer les casques.
Publics : réfléchir à de nouvelles stratégies pour attirer et fidéliser les visiteurs.
5 - Programmation :
Préparer la programmation 2026-2027 en cohérence avec les évènements des associations locales.
Prévoir un budget spécifique pour accueillir un artiste en résidence.
Développer les liens entre expositions et Micro-Folie.
Ressources humaines : se poser la question d'un intervenant non bénévole.
Communication : revoir l'approche actuelle. Le terme « Micro Folies » n'est pas jugé porteur ; envisager un nouveau nom pour la manifestation tout en conservant les logos liés à Micro Folies.

- NUISANCES SONORES :

Un habitant du bourg se plaint des nuisances sonores liées aux animations nocturnes, aux travaux matinaux et aux incivilités. D'autres habitants sont gênés par les cloches. Les animations bénéficient d'une autorisation préfectorale jusqu'à 1h du matin, mais le rangement pour le marché du lendemain engendre aussi du bruit tard dans la nuit.

- LA POSTE :

Le bureau de poste a été fermé 15 jours cet été pour absence de remplacement d'un congé annuel. Constat d'une baisse d'activité liée aux horaires réduits. Des rencontres sont prévues les 10 juillet entre plusieurs Maires avant une rencontre avec La Poste.

- PERSONNEL COMMUNAL

La convention signée entre la BDDP et la commune d'Issigeac prévoit un temps de travail hebdomadaire de 17h30 pour l'agent en poste. A ce jour, la durée hebdomadaire du poste est de 15h. Une régularisation sera effectuée lors du prochain contrat mis en place.

- ACQUISITION REMORQUE

M. Capillon demande à ce que l'ensemble du Conseil réfléchisse au projet d'acquisition d'une nouvelle remorque. Il a fait parvenir un devis à Monsieur le Maire.

- VIN HONNEUR 14 JUILLET

Il aura lieu dans les salles du Caveau à 12h45.

Fin de séance à 23h45
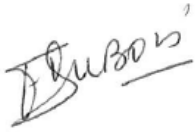
APPROBATION EN DATE DU 16 09 2025	
Signatures	
MAIRE	***SECRÉTAIRE DE SÉANCE***